



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

Liberté
Égalité
Fraternité

Devenir commissaire enquêteur ?

**Vous souhaitez accomplir ponctuellement une mission de service public
et vous résidez en Loir-et-Cher ?**

1 – Quel serait mon rôle ?

- **Conduire les enquêtes publiques** organisées dans des domaines variés (projets d'aménagement, environnement, urbanisme, etc) en toute indépendance, objectivité et impartialité.
- **Mener les consultations du public** par voie électronique.
- **Favoriser l'information et la participation du public** en répondant aux questions et en organisant des réunions publiques d'information.
- Au terme de l'enquête ou de la consultation, **rédiger un rapport** et des conclusions remises à l'autorité qui a organisé l'enquête publique ou la consultation (préfet, président du conseil départemental, maire, etc.) afin d'éclairer sa décision.

2 – Dans quelles conditions exercerais-je ma mission ?

Des missions ponctuelles vous sont proposées par le président du tribunal administratif, le préfet, un maire ou le président du conseil départemental. Elles sont indemnisées en fonction d'un barème national prenant en compte, en particulier, les frais engagés et le temps passé sur l'enquête.

Vous pouvez donc être en retraite, en recherche d'un emploi ou en activité et conduire des enquêtes publiques ou des consultations du public.

3 – Où et comment me porter candidat ?

Aucune condition de diplôme n'est requise pour postuler. Votre demande de candidature doit comprendre :

- une lettre de motivation
- un *curriculum vitae*
- la copie d'une pièce d'identité en cours de validité

Vous pouvez la déposer directement en **préfecture de Loir-et-Cher** ou l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à :

Préfecture de Loir-et-Cher
Bureau de l'environnement
1, place de la République
BP 80101
41001 BLOIS CEDEX

Elle devra nous parvenir avant le :

1^{er} septembre 2026

4 – Et ensuite ?

Après s'être assurée de la recevabilité de votre candidature, la **commission départementale** compétente vous entendra en fin d'année 2026. Si vous êtes retenu(e), vous figurerez alors sur la liste départementale des personnes aptes à exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Vous bénéficierez d'une **formation initiale**

Votre inscription sera valable **quatre ans**. Au terme de ce délai, vous pourrez demander le renouvellement de votre inscription sur la liste.

Pour plus de renseignements, vous pouvez écrire à :

pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

ou utiliser ce lien :

[https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/
Enquetes-publiques](https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques)

Ou encore scanner
le flash code
ci-contre

